









SEGUR NUMÉRIQUE

GUIDE UTILISATEUR FOURNISSEUR

LE PROCESSUS D'ENRÔLEMENT SUR LE PORTAIL DU SÉGUR NUMÉRIQUE VAGUE 2

JUIN 2024 1





Objectifs de ce guide utilisateur

Ce guide utilisateur vise à vous aider dans la compréhension du **processus d'enrôlement vague 2** sur le portail ASP du SEGUR Numérique. L'utilisation du portail requiert d'être en possession d'un numéro unique de référencement ANS, obtenu après le dépôt de la demande de référencement auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

Vous devez vous enrôler autant de fois que vous avez de solutions logicielles référencées Ségur (un numéro de référencement = un enrôlement ASP) :

- Si vous n'avez pas encore de compte sur le portal SEGUR Numérique, vous effectuerez un enrôlement initial;
- Si vous possédez déjà un compte sur le portail SEGUR Numérique (les comptes utilisés pour les dépôts de demandes vague 1 sont inclus),
 vous effectuerez des enrôlements complémentaires.

Pour toute question supplémentaire sur l'utilisation du portail, vous pouvez contacter le support de l'ASP via le lien suivant : https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/contacter-assistance

SOMMAIRE:

- 1. <u>Le processus d'enrôlement sur le portail ASP</u>
- 2. <u>L'enrôlement anticipé particularités</u>
- 3. La demande d'enrôlement initial
- 4. Les mails et notifications de l'ASP
- 5. <u>La demande d'enrôlement complémentaire</u>
- 6. La demande de pièces justificatives supplémentaires
- 7. Finaliser la demande d'enrôlement anticipé
- 8. Consulter ses demandes d'enrôlement





1. Le processus d'enrôlement sur le portail ASP du Ségur Numérique





1. Le processus d'enrôlement sur le portail ASP du Ségur Numérique

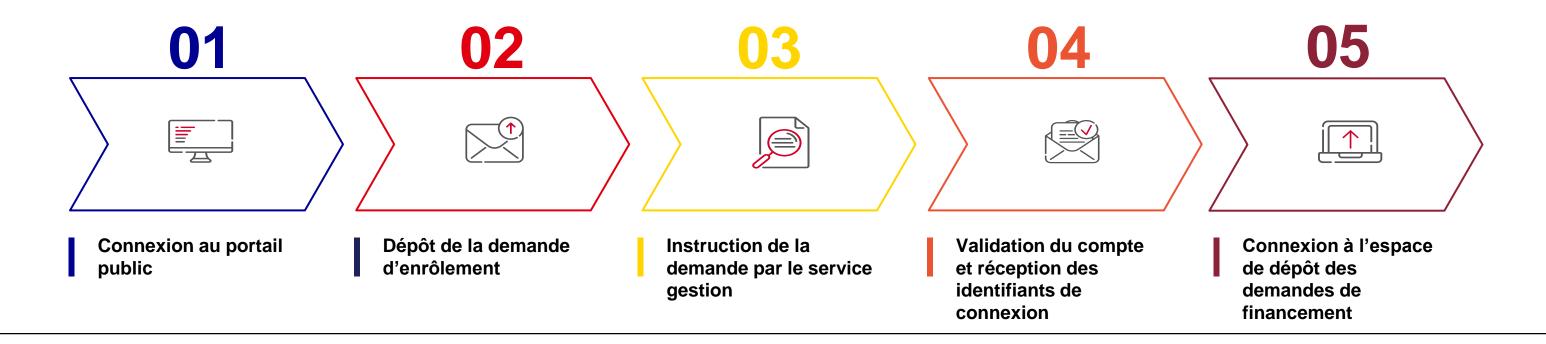
Le processus d'enrôlement sur le portail ASP du Ségur Numérique se déroule en cinq étapes.

<u>Préalable:</u> Pour s'enrôler auprès de l'ASP, le fournisseur doit avoir obligatoirement déposé sa demande de référencement auprès de l'ANS pour le logiciel concerné, avoir obtenu un numéro de référencement, et peut être :

- Soit en possession du certificat de référencement de la part de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour le logiciel concerné,
- Soit dans l'attente du certificat de référencement de la part de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour le logiciel concerné.

A la fin du processus d'enrôlement, vous aurez accès à votre compte privé sur le portail de l'ASP, à partir duquel vous pourrez déposer des demandes de financement. Si vous possédez déjà un compte ASP, vous pouvez utiliser ce dernier pour déposer vos demandes d'enrôlement vague 2.

Attention : Si vous possédez plusieurs numéros ANS vague 2, au moins un premier enrôlement vague 2, qu'il soit initial ou complémentaire, doit avoir été validé par les services de l'ASP avant de pouvoir déposer les suivants.







2. L'enrôlement anticipé - particularités





2. L'enrôlement anticipé, une nouveauté vague 2

Dans le cas où le référencement du logiciel auprès de l'ANS n'est pas validé, l'enrôlement initial (1er enrôlement auprès de l'ASP, vague 1 incluse) ou complémentaire (second enrôlement, ou plus, auprès de l'ASP, vague 1 comprise) est possible.

Un enrôlement validé par l'ASP sans certificat de référencement est un enrôlement anticipé.

Vous pouvez, comme pour les enrôlements complets validés par l'ASP :

- Vous connecter et naviguer sur le portail,
- Consulter vos données liées à l'enrôlement.
- Utiliser le simulateur privé des JSONs,
- Utiliser l'outil de vérification du format de vos pièces justificatives.
- Déposer une demande d'enrôlement complémentaire

Vous ne pouvez pas:

- Déposer une demande d'avance sur la vague 2

Avant de pouvoir **déposer vos demandes de financement,** vous devez **finaliser votre enrôlement anticipé.** Pour cela, vous devrez transmettre via le portail Ségur (cf. page 34)

- · le certificat de référencement,
- Pour le SONS DPI : le certificat d'hébergement des données de santé (HDS) ou l'attestation sur l'honneur de non hébergement des données de santé.





3. La demande d'enrôlement initial





3. L'accès au portail public ASP du Ségur Numérique

Pour accéder au portail public ASP du Ségur Numérique, vous devez vous rendre à l'adresse suivante : https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/



Vous ne possédez pas encore de compte sur le portail ASP du Ségur Numérique car vous ne vous êtes jamais enrôlé. Vous ne pouvez donc pas vous connecter directement.

Vous devez faire une demande d'enrôlement initial.

Vous cliquez sur le bouton « Effectuer ma demande d'enrôlement ».

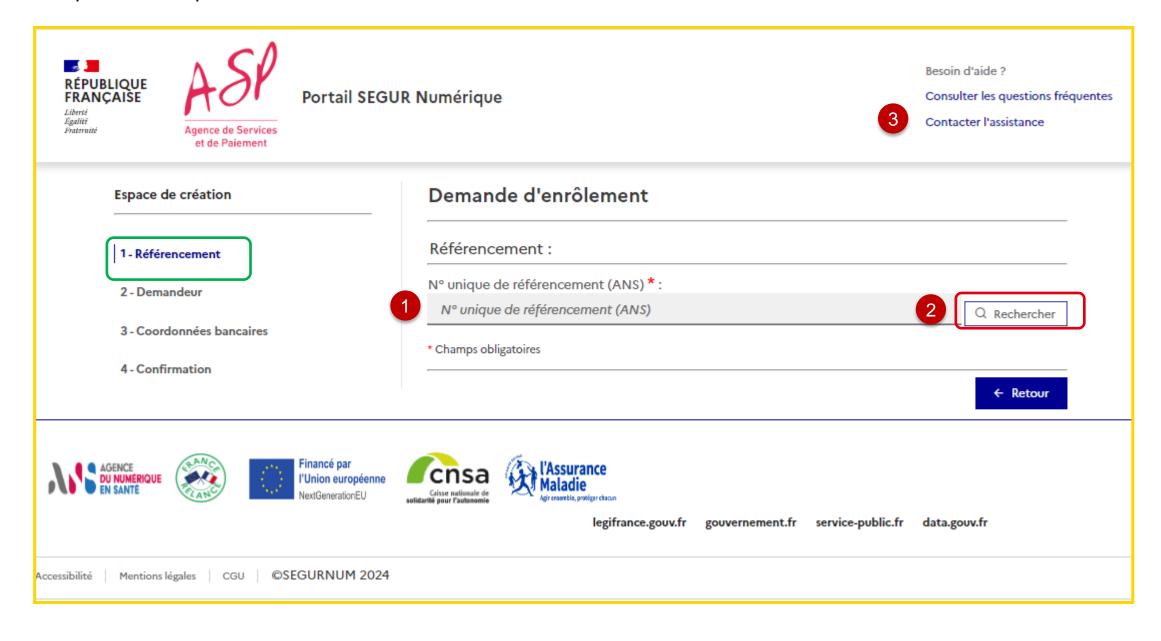
Portail public ASP du Ségur Numérique





3. La demande d'enrôlement initial - Saisie du numéro ANS

Vous avez cliqué sur « Effectuer ma demande d'enrôlement », vous arrivez sur la page de saisie de l'enrôlement. L'enrôlement se fait en plusieurs étapes. La première étape concerne les informations liées au référencement.

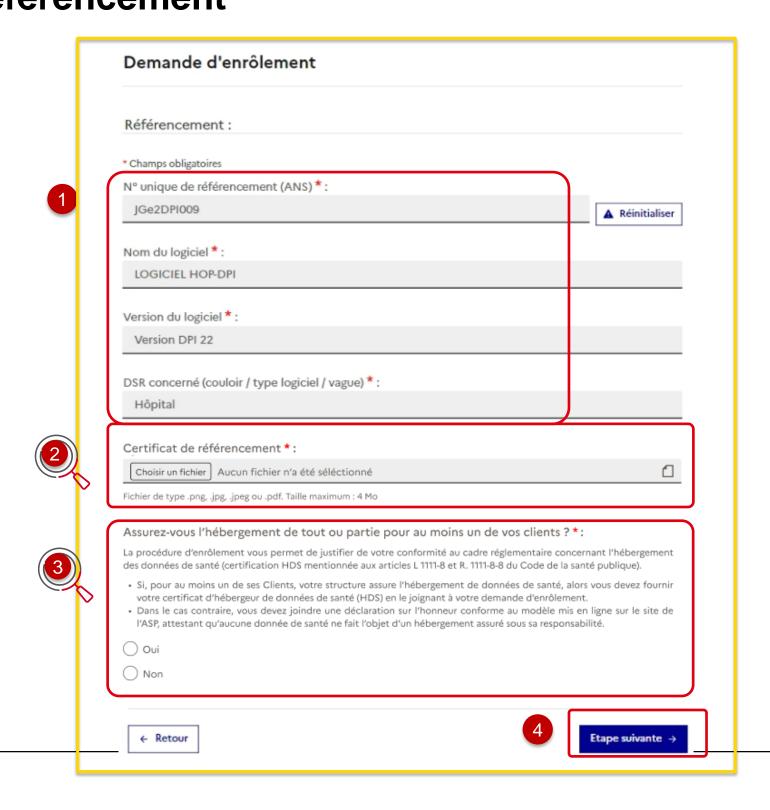


- 1 Vous saisissez le numéro unique de référencement ANS.
- 2 Vous cliquez sur le bouton « Rechercher ».
 - Si votre n° de référencement est connu à l'ASP, les informations de ce n° remontent (Cf. page suivante)
- Si votre n° de référencement est inconnu à l'ASP, vous contactez l'assistance.





3. La demande d'enrôlement initial - les informations et les documents liés au référencement



- Affichage des informations relatives au numéro de référencement saisi :
 - -Nom du logiciel
 - -Version du logiciel
 - -DSR concerné
- Si votre référencement est validé auprès de l'ANS:

 Le champ de dépôt du certificat de référencement ANS est accessible et vous déposez votre document.
- Pour les **SONS DPI** uniquement, et si votre référencement auprès de l'ANS est validé: vous déposez le **certificat d'hébergement de données de santé** ou **l'attestation sur l'honneur de non-hébergement de données de santé** (Cf. page suivante)
- Cliquez sur le bouton « Etape suivante » afin de continuer le dépôt de la demande d'enrôlement.

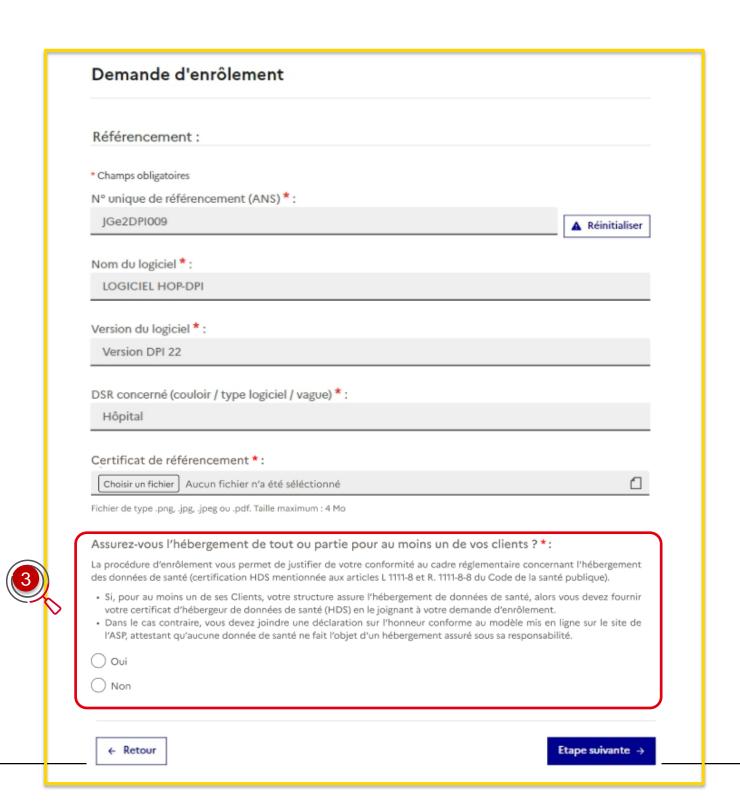
<u>NB:</u> Si votre référencement auprès de l'ANS n'est pas validé, alors vous ne déposerez aucun document à cette étape. **Vous faites une demande d'enrôlement anticipé**.

Vous les déposerez pour finaliser votre enrôlement lorsque vous aurez réceptionné votre certificat de référencement ANS.



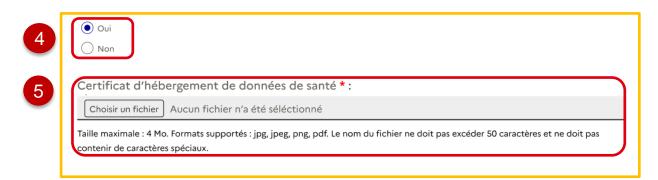


3. La demande d'enrôlement initial - ajout du document HDS – SONS DPI uniquement



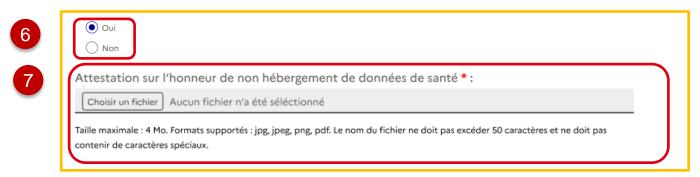
Si vous êtes hébergeur de données de santé pour au moins un de vos clients,

- 4 cochez le bouton « Oui »
 - Puis déposez votre Certificat d'hébergement des données de santé.



Si vous n'êtes pas hébergeur de données de santé,

- 6 cochez le bouton « Non »
- Puis déposez votre Attestation sur l'honneur* de non hébergement des données de santé.



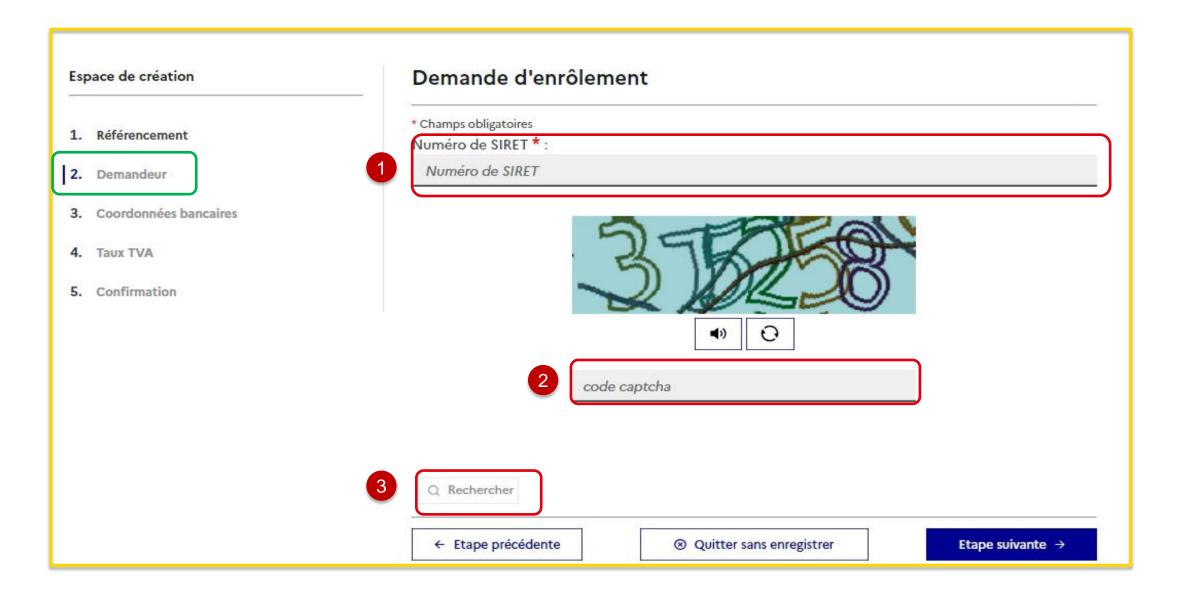
*Un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible sur le site de l'ASP, rubrique Documents utiles





3. La demande d'enrôlement initial - Saisie du numéro Siret

L'enrôlement se fait en cinq étapes. La deuxième étape concerne les informations liées au demandeur: personne morale et personne(s) physique(s).

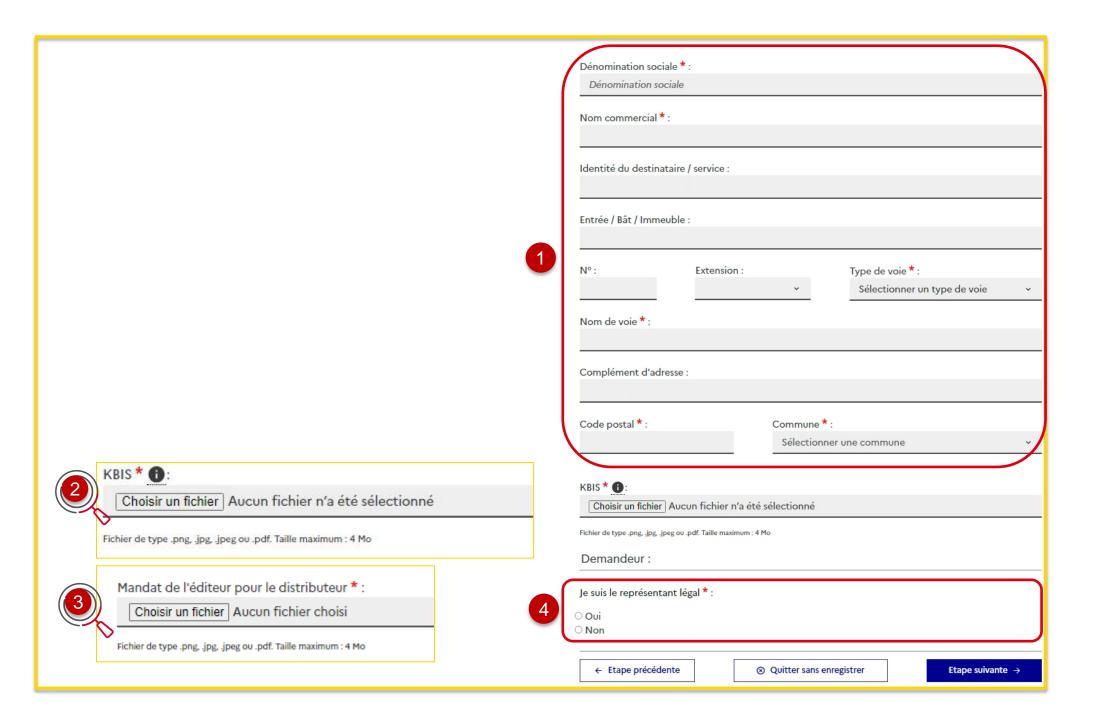


- 1 Vous saisissez le numéro SIRET
- Vous saisissez le code captcha affiché
- Vous cliquez sur le bouton « **Rechercher** ». Les informations liées à l'entreprise remontent (Cf. page suivante)





3. La demande d'enrôlement initial - Affichage des informations relatives au SIRET



- Affichage de la dénomination sociale et de l'adresse postale:
 - vous devez compléter les champs « Nom commercial », « Type de voie » et « Commune »;
 - vous pouvez compléter les champs complémentaires suivants :
 - Identité du destinataire/service,
 - Entrée/Bat/Immeuble,
 - Extension,
 - Complément d'adresse.
- Si vous changez la dénomination sociale, le champ « KBIS » apparaît et vous devez joindre obligatoirement un fichier « KBIS » en pièce jointe.
- Si vous êtes distributeur, le champ de dépôt de votre mandat est accessible, vous cliquez sur le bouton « Choisir un fichier » pour ajouter le mandat de l'éditeur.
- Vous indiquez par « **Oui** » ou par « **Non** » si vous êtes le représentant légal du fournisseur.

 Les champs de saisie du représentant légal, ou du représentant légal et du dépositaire, s'affichent. (Cf. page 14-16)





3. La demande d'enrôlement initial - Saisie des informations relatives au représentant

1^{er} cas : Vous êtes le représentant légal du fournisseur

Vous renseignez:

- ✓ Nom du représentant
- ✓ Prénom du représentant
- ✓ Email du représentant
- Confirmation email du représentant
- ✓ <u>Téléphone du représentant</u>
- ✓ Pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de séjour)

2^{ème} cas : Vous n'êtes pas pas le représentant légal du fournisseur (tiers déclarant)

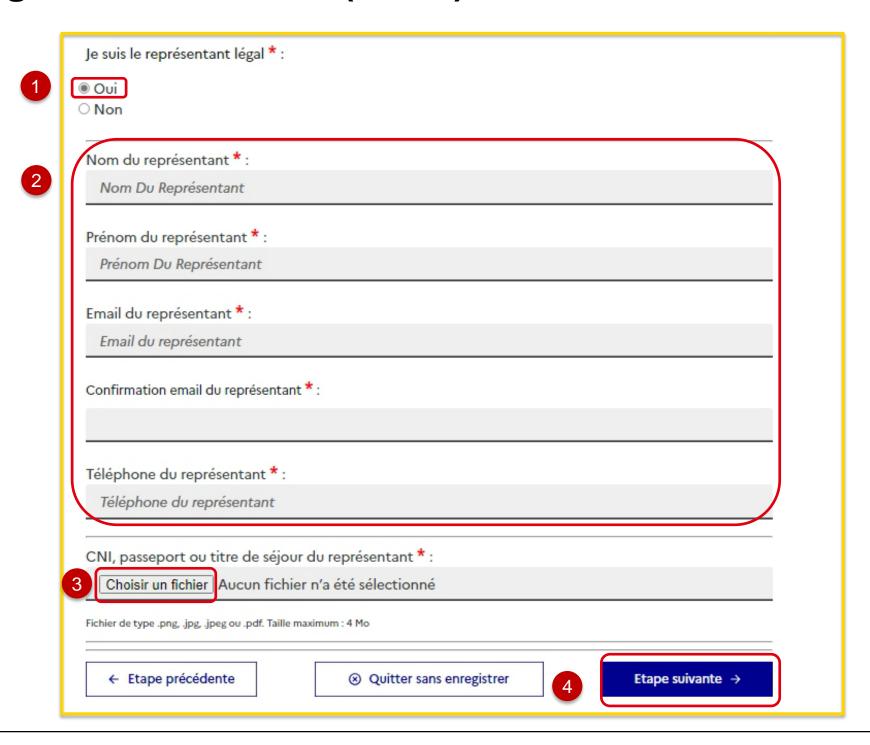
Vous renseignez :

- Nom du représentant
- ✓ Prénom du représentant
- ✓ Email du représentant
- ✓ Confirmation email du représentant
- <u>Téléphone du représentant</u>
- ✓ Pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de séjour) du représentant
- Nom du dépositaire
- Prénom du dépositaire
- Email du dépositaire
- ✓ Confirmation email du dépositaire
- <u>Téléphone du dépositaire</u>
- ✓ Pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de séjour du dépositaire)
- Qualité de tiers déclarant
- Mandat de délégation de signature du représentant légal
- Contrat de prestation spécifiant la délégation de signature





3. La demande d'enrôlement initial – Saisie des informations lorsque je suis le représentant légal du fournisseur (Cas 1)



- Vous êtes le représentant légal de l'entreprise, vous avez coché « Oui ».
- Vous saisissez les informations suivantes :
 - Nom du représentant
 - Prénom du représentant
 - Email du représentant
 - Confirmation email du représentant
 - Téléphone du représentant

Le compte ASP est créé au nom du représentant légal, les courriers et notifications issus du portail ASP seront envoyés à son adresse mail.

- Vous cliquez sur le bouton « Choisir un fichier » pour insérer une pièce d'identité en cours de validité avant de passer à l'étape suivante.
 - Nb : La taille maximum du fichier est de 4Mo
- Les informations sur les données de la personne physique sont renseignées, vous passez à l'étape suivante.





3. La demande d'enrôlement initial - Saisie des informations lorsque je ne suis pas le représentant légal du fournisseur (Cas 2 - tiers déclarant)



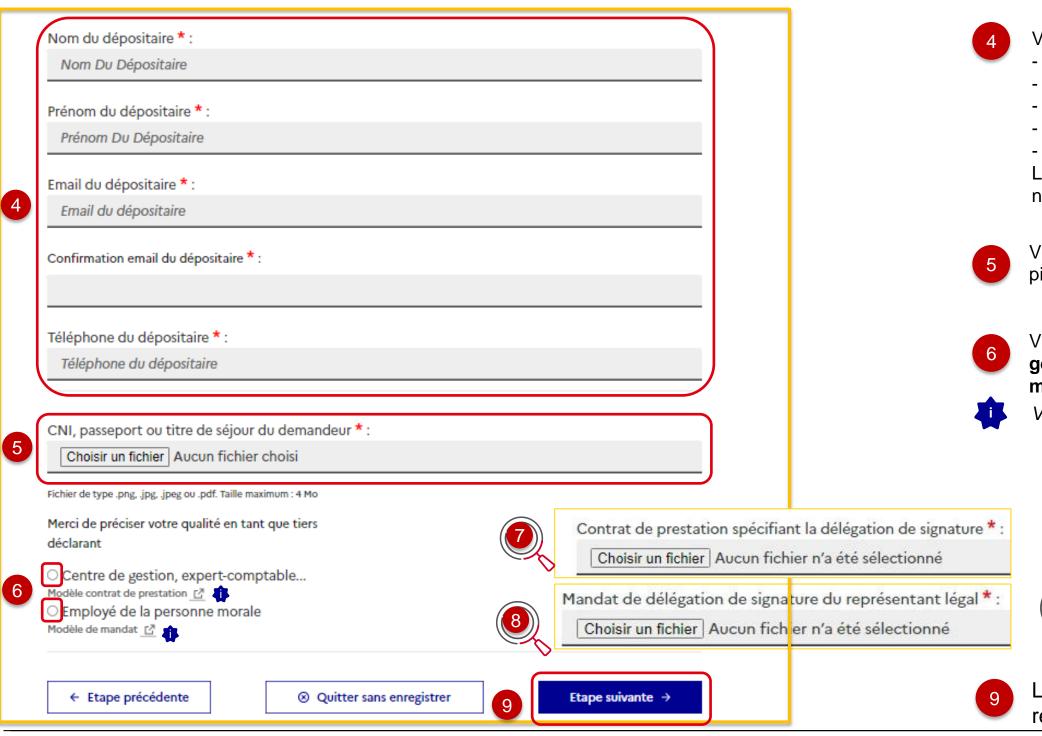
- Vous êtes mandaté par le représentant légal pour gérer les demandes de financement de la prestation Ségur, vous avez coché « Non ».
- Vous saisissez les informations suivantes :
 - Nom du représentant
 - Prénom du représentant
 - Email du représentant
 - Confirmation email du représentant
 - Téléphone du représentant
- Vous cliquez sur le bouton « **Choisir un fichier** » pour insérer une pièce d'identité en cours de validité.

 Nb : La taille maximum du fichier est de 4Mo





3. La demande d'enrôlement initial - Saisie des informations lorsque je ne suis pas le représentant légal du fournisseur (Cas 2 - tiers déclarant)



- Vous saisissez les informations suivantes relatives au dépositaire :
 - Nom du dépositaire
 - Prénom du dépositaire
 - Email du dépositaire
 - Confirmation email du dépositaire
 - Téléphone du dépositaire

Le compte ASP est créé au nom du dépositaire, les courriers et notifications issus du portail ASP seront envoyés à son adresse mail.

- Vous cliquez sur le bouton « Choisir un fichier » pour ajouter une pièce d'identité.
- Vous indiquez votre qualité en tant que tiers déclarant : « Centre de gestion, expert-comptable... » ou « employé de la personne morale ».
- Vous avez à disposition des modèles de document que vous pouvez télécharger.
 - Lorsque vous êtes un « centre de gestion/expert-comptable.. », vous ajoutez le contrat de prestation avant de passer à l'étape suivante.
 - Lorsque vous êtes un « Employé de la personne morale », vous ajoutez le mandat du représentant légal avant de passer à l'étape suivante.
 - Les informations sur les données des personnes physiques sont renseignées, vous passez à l'étape suivante.

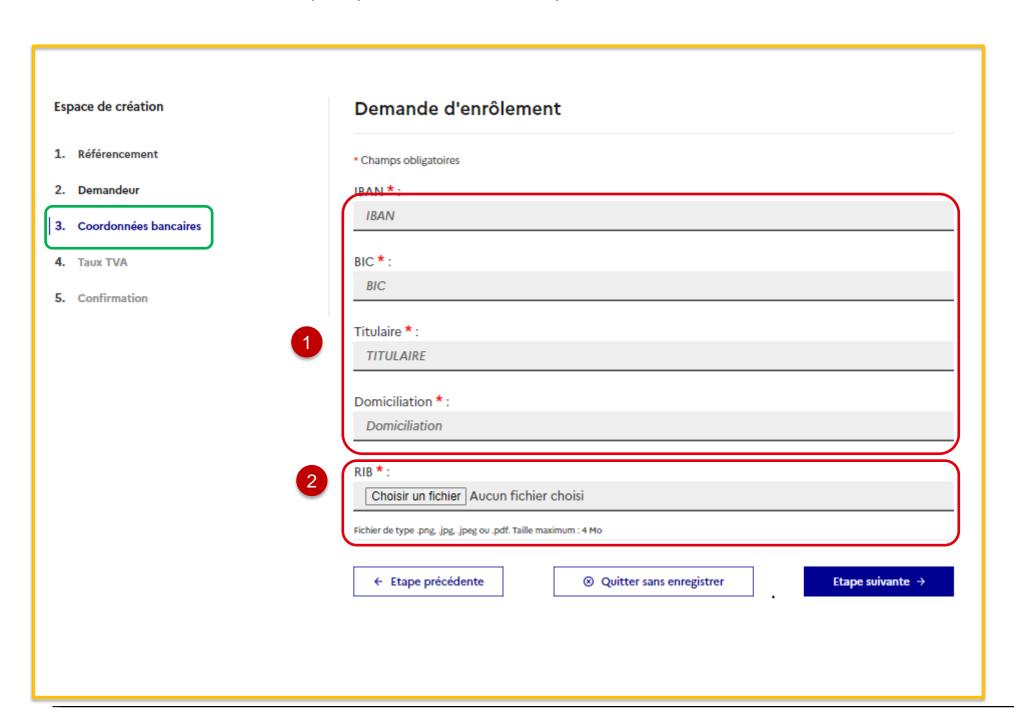
17

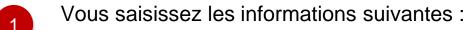




3. La demande d'enrôlement initial - Saisie des coordonnées bancaires et ajout du RIB

L'enrôlement se fait en cinq étapes. La troisième étape concerne les informations liées coordonnées bancaires.





- IBAN
- BIC
- Titulaire

Nb : La domiciliation sera automatiquement renseignée. Il est préférable de copier/coller les données de l'IBAN et du BIC plutôt que de saisir caractère par caractère. Les contrôles automatiques de cohérence fonctionnent mieux.

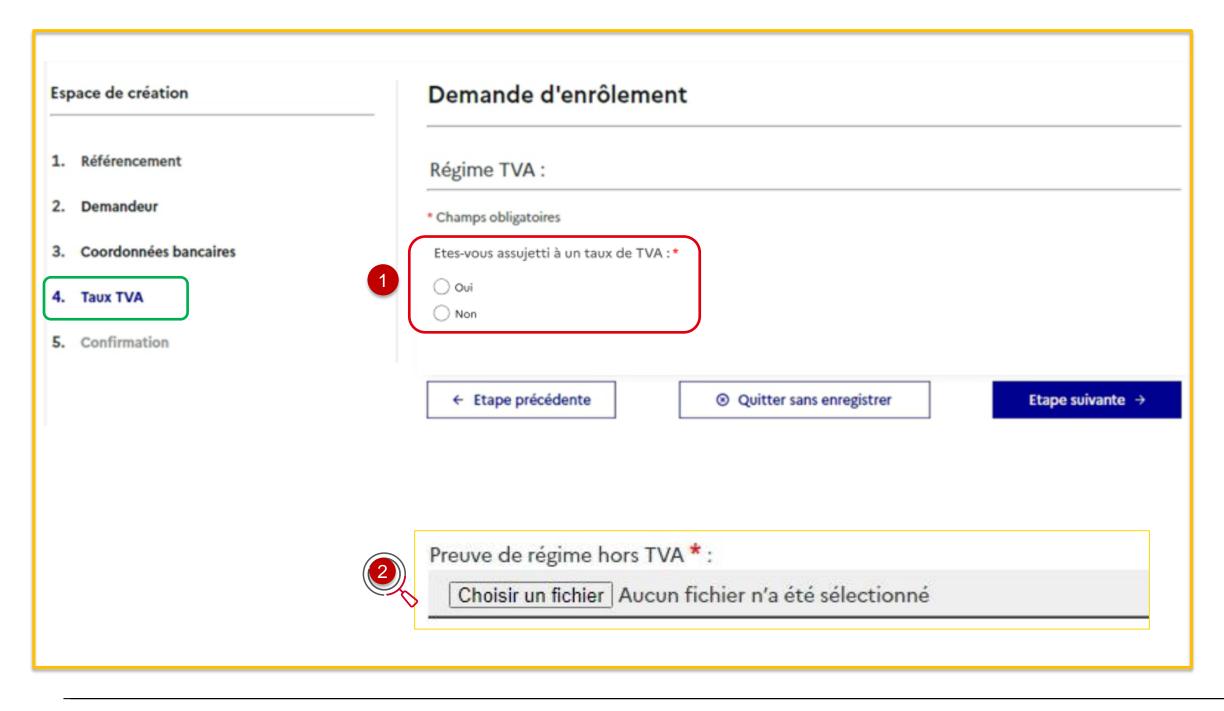
Vous cliquez sur le bouton « **Choisir un fichier** » pour ajouter votre RIB avant de passer à l'étape suivante.





3. La demande d'enrôlement initial - Saisie du taux de TVA

L'enrôlement se fait en cinq étapes. La quatrième étape concerne les informations liées au régime de TVA applicable.



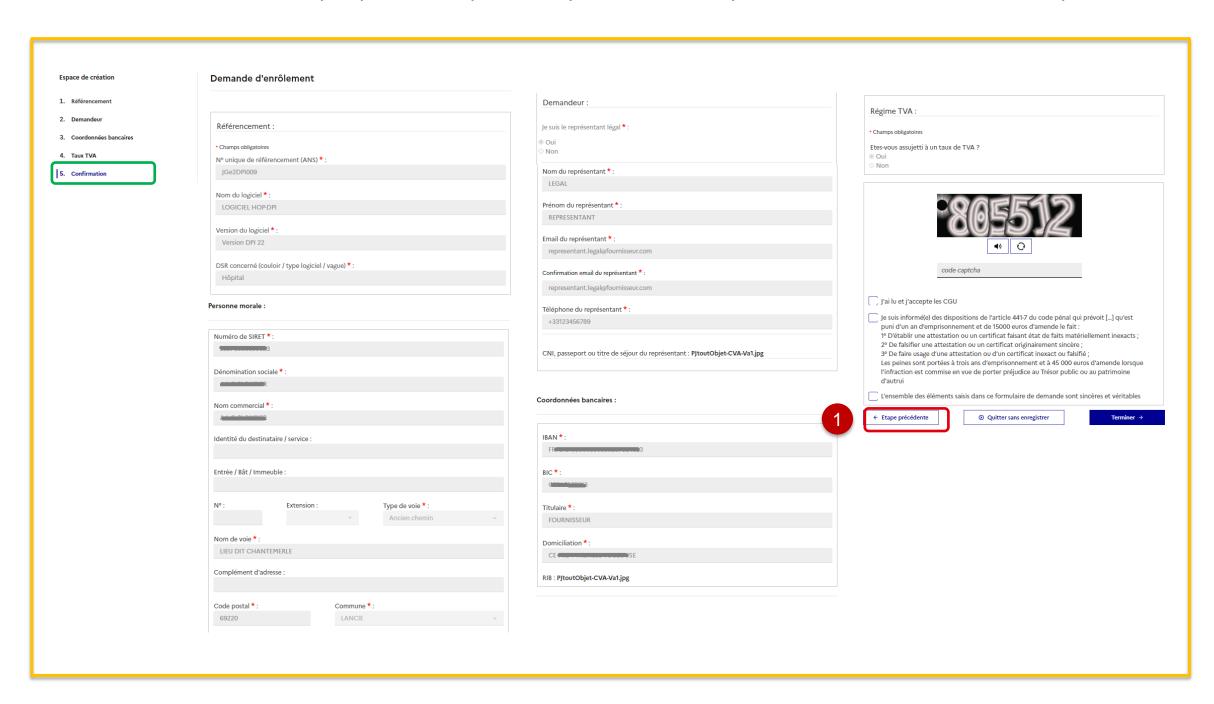
- Vous cochez la case correspondante à votre assujettissement à la TVA.
- Si vous sélectionnez non, un second champ apparaît à la suite du premier demandant de « Choisir un fichier » pour ajouter votre preuve de régime hors TVA avant de passer à l'étape suivante.





3. La demande d'enrôlement initial - Récapitulatif de la demande d'enrôlement

L'enrôlement se fait en cinq étapes. La cinquième étape affiche le récapitulatif de toutes les informations que vous avez saisies.



Un récapitulatif de votre demande d'enrôlement vous est présenté.
Bien relire les données. (ici, capture d'écran pour un enrôlement anticipé)

Pour corriger des données, cliquez sur le bouton « Etape précédente », jusqu'à retrouver l'écran à modifier.





3. La demande d'enrôlement anticipé initial - Récapitulatif de la demande d'enrôlement



- Vous saisissez le code captcha affiché
- Vous cliquez sur les cases affichées qui vous responsabilisent d'un point de vue légal :
 - CGU
 - Article 441-7 du code pénal
 - Authenticité des informations saisies
- Vous cliquez sur le bouton « **Terminer** » pour finaliser votre demande et afficher <u>la pop-in de</u> confirmation suivante :

Confirmation

Demande d'enrôlement enregistrée. Le numéro de votre demande est le ENR0601M0. Merci de le conserver et le communiquer en cas d''échange avec notre plateforme de support.







3. La demande d'enrôlement anticipé initial

Etape 6 : Mail d'accusé de réception de ma demande



Mail de confirmation du dépôt de la demande d'enrôlement anticipé

Votre demande d'enrôlement (anticipé ou non) passe au statut **En cours**

Etape 7 : Mail de validation de la demande d'enrôlement



Mail de validation partielle de la demande d'enrôlement anticipé

- Votre demande d'enrôlement anticipé passe au statut Validation partielle: en attente de certificat(s)
- Votre demande d'enrôlement non anticipé passe au statut Validé

Etape 8 : Réception des identifiants



<u>J'ai un compte</u> <u>ASP</u>: Ouverture des accès * <u>Je n'ai pas de</u> <u>compte ASP</u>: Réception ID/mot de passe

^{*} J'utilise les mêmes identifiants et mot de passe que pour les autres portails de l'ASP.





4. Les mails et notifications ASP





4. Les mails et notifications ASP - Mail d'accusé de réception de ma demande

A la suite de votre demande d'enrôlement sur le portail ASP, vous recevez un mail confirmant la bonne réception de votre demande.







4. Les mails et notifications ASP - Mail de validation de la demande d'enrôlement

Si votre demande d'enrôlement a été instruite avec succès par un gestionnaire de l'ASP, vous recevez un mail confirmant la validation de votre enrôlement. Sinon, vous recevrez un mail de refus. Vous recevrez ensuite un email qui vous indique votre identifiant, un autre pour configurer votre mot de passe.

Madame, Monsieur,

Objet: Acceptation de votre demande d'enrôlement « anticipé » dans le cadre du financement « numérique en santé » déposée le jj/mm/aaaa pour la solution référencée numéro ANS du SONS xxx.

Corps du mail:

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'enrôlement anticipé dans le cadre du financement « numérique en santé » ENRXXXX pour la solution référencée numéro ANS.

Votre demande d'enrôlement anticipé est conforme.

Si vous ne possédez pas de compte ASP, vous recevrez prochainement un courriel automatique contenant vos codes de connexion afin de pouvoir vous identifier sur le portail (adresse du portail) et déposer une ou plusieurs demandes d'avance pour le financement « numérique en santé ».

Si vous possédez un compte ASP pour d'autres dispositifs de l'Agence et de services et de paiement, vous recevrez un courriel vous informant de l'ouverture de vos accès sur le portail Ségur Numérique.

Afin d'accéder à l'espace de dépôt des demandes de financement, il vous sera nécessaire de finaliser votre demande d'enrôlement. Pour cela, vous devrez déposer 2 documents complémentaires simultanément, à savoir :

- Votre certificat de référencement dès que vous l'aurez en votre possession.
- Concernant l'hébergement de données de santé :
- Votre certificat d'hébergeur de données de santé (HDS) en cours de validité dans le cas où vous hébergez des données de santé pour au moins un de vos clients,
- Une attestation sur l'honneur conforme au modèle disponible sur le site de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), attestant qu'aucune donnée de santé n'est hébergée sous votre responsabilité, dans le cas contraire.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'assistance mail via le lien [https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/contacter-assistance].

Cordialement.

L'Agence de services et de paiement



Dans le cas d'une demande d'enrôlement anticipé:

Vous êtes informé des documents à transmettre afin de finaliser votre enrôlement. La validation complète de votre enrôlement vous permettra de déposer des demandes d'aide au titre du Ségur numérique.

Rappel:

Si vous êtes déjà connu des services de l'ASP avec la même adresse mail (indiquée lors de l'enrôlement) pour le Ségur numérique ou toute autre mesure nécessitant un accès à un portail, vous devez utiliser l'identifiant qui vous a déjà été attribué et le mot de passe que vous avez déjà créé.

En cas d'oubli: se référer au guide utilisateur







5. La demande d'enrôlement complémentaire





5. L'enrôlement complémentaire - Accès au portail public ASP du Ségur Numérique

Une demande d'enrôlement complémentaire est une procédure simplifiée que vous devez faire depuis votre compte sur le portail ASP du Ségur Numérique pour tout nouveau logiciel référencé pour lequel vous souhaitez vous enrôler.

Pour accéder au portail public ASP du Ségur Numérique, vous devez vous rendre à l'adresse suivante : https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/



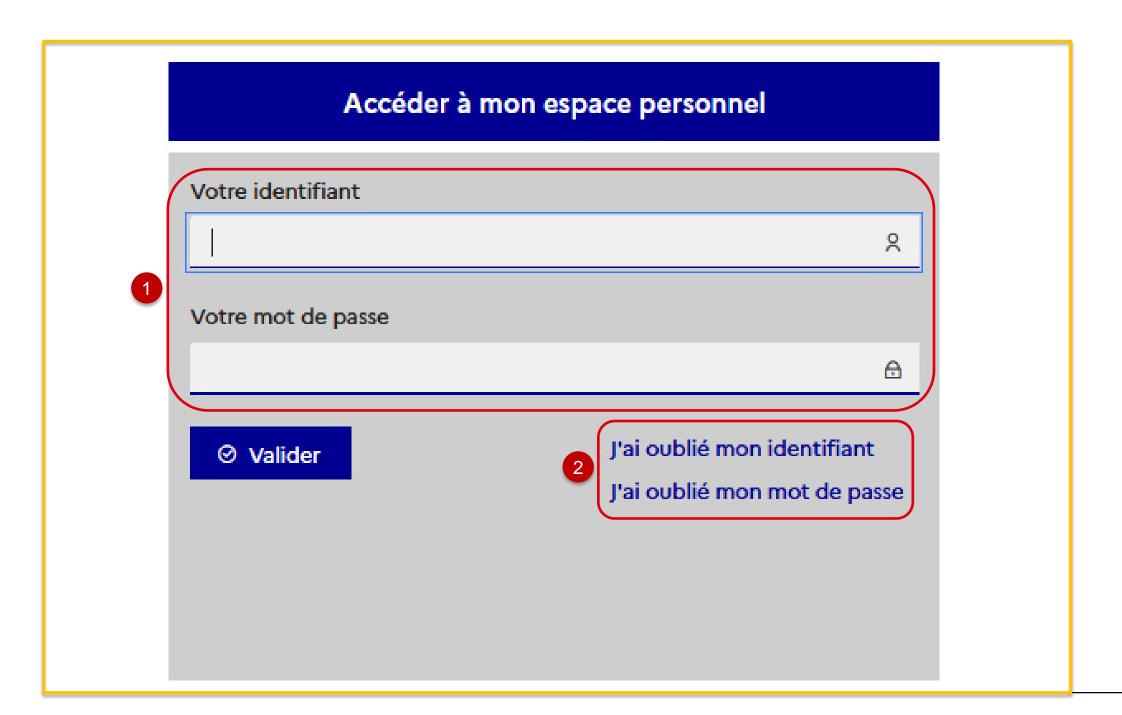
Vous possédez déjà un enrôlement vous donnant accès au portail Ségur, vous cliquez sur « Se connecter ».





5. L'enrôlement complémentaire - Connexion sur le portail

Pour accéder au portail privé ASP du Ségur Numérique, vous devez vous rendre à l'adresse suivante : https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/



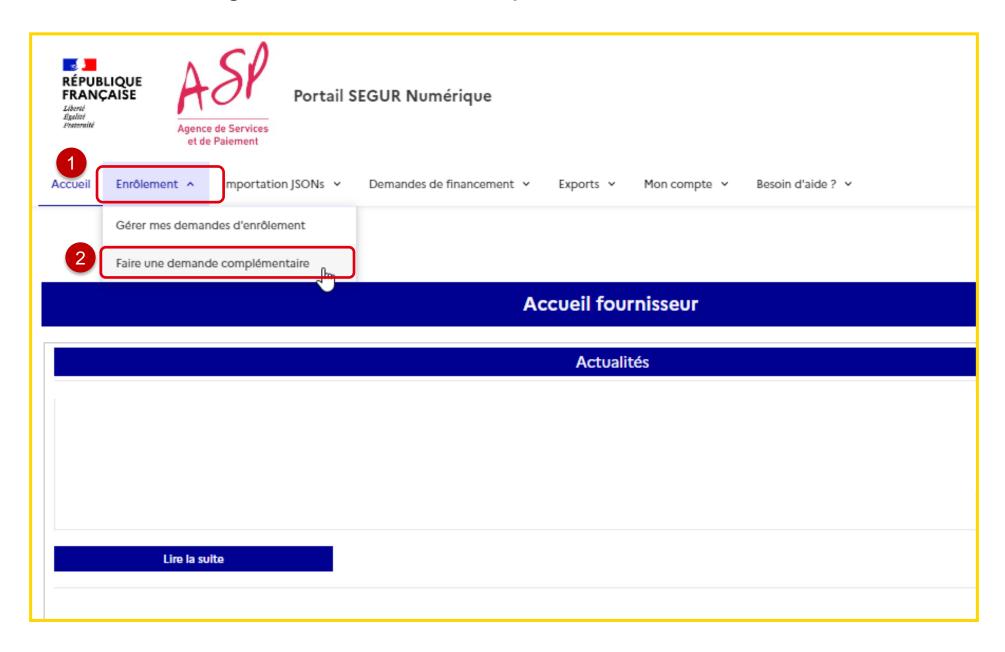
- Pour vous connecter, vous devez renseigner les login et mot de passe.
 - Pour vous connecter, vous devez renseigner les login et mot de passe qui vous ont été transmis à l'issue de votre premier enrôlement (ou le mot de passe que vous avez modifié si vous vous êtes déjà connecté une première fois).
- Vous cliquez sur « J'ai oublié mon identifiant » ou « J'ai oublié mon mot de passe » en cas de perte des identifiants.





5. L'enrôlement complémentaire - Accès à la page d'accueil du portail Ségur Numérique

Vous êtes ensuite dirigé vers l'écran d'accueil du portail



- Pour consulter vos demandes d'enrôlement, cliquez sur l'onglet « Enrôlement » puis sur « Gérer mes demandes d'enrôlement».
- En utilisant le menu déroulant, vous pouvez cliquer sur « Faire une demande complémentaire » pour déposer une demande d'enrôlement complémentaire.

N.B : Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique »





5. L'enrôlement complémentaire - Saisie du numéro ANS

En cliquant sur « Faire une demande d'enrôlement complémentaire », vous êtes redirigé vers le formulaire d'enrôlement complémentaire.

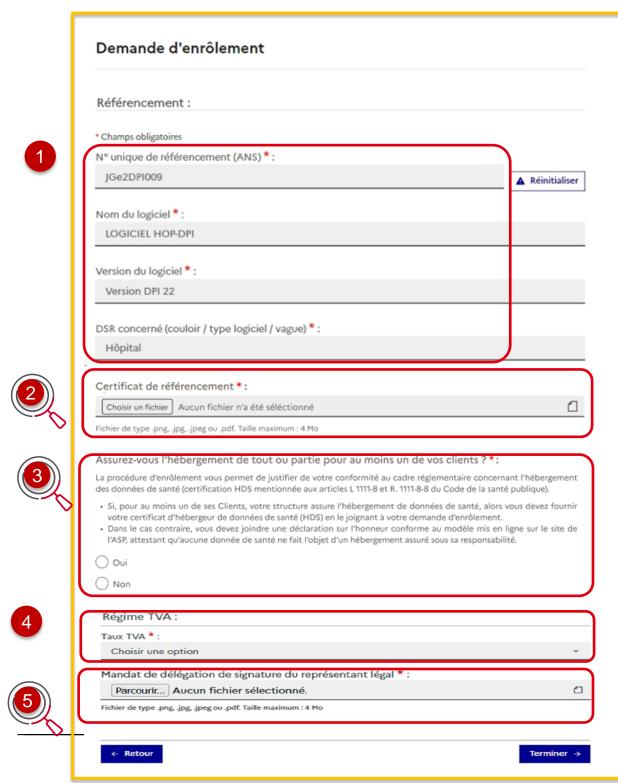


- Vous saisissez le numéro unique de référencement ANS.
- Vous cliquez sur le bouton « Rechercher ».
 - Si votre n° de référencement est connu à l'ASP, les informations de ce n° remontent,
 - Si votre n° de référencement est inconnu à l'ASP, vous contactez l'assistance. (https://segurnum.asp-public.fr/segurnums/contacter-assistance).





5. L'enrôlement complémentaire – Certificat de référencement, TVA, documents HDS, Mandat du représentant légal





Les informations liées au référencement de votre solution logicielle s'affichent.



Si votre référencement est validé auprès de l'ANS:

Le champ de dépôt du **certificat de référencement ANS** est accessible et vous déposez votre document.



<u>Pour les **SONS DPI** uniquement, et</u> si votre référencement auprès de l'ANS est validé:

vous déposez le **certificat d'hébergement de données de santé** ou **l'attestation sur l'honneur de non hébergement de données de santé** (<u>Cf.</u> <u>page 33</u>)



Vous sélectionnez le régime de TVA à appliquer.



<u>Si vous êtes le dépositaire</u> pour votre structure, un nouveau mandat pour signature est demandé pour attester de votre droit de déposer des demandes. **Même si vous êtes connu depuis la vague 1**, si le premier enrôlement vague 2 du demandeur est un enrôlement complémentaire, l'import du fichier est obligatoire.

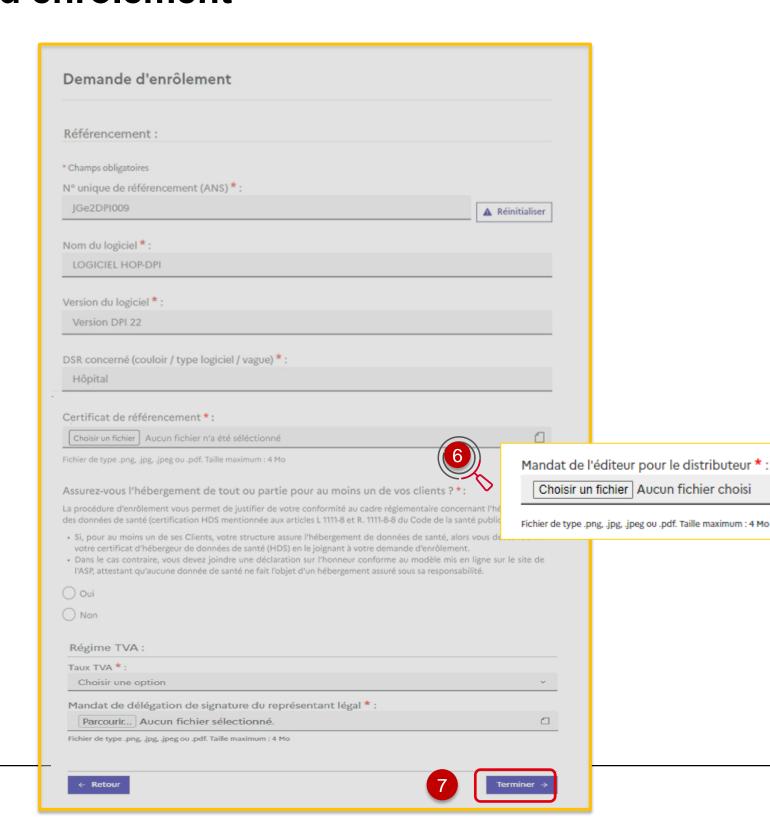
Ce document n'est demandé qu'une seule fois sur la vague pour un même dépositaire.

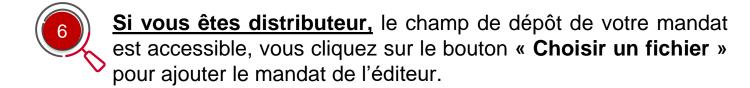
<u>NB</u>: Si le premier enrôlement vague 2 du demandeur est un enrôlement initial, la pièce justificative est demandée obligatoirement lors du volet "Demandeur" de l'enrôlement, une fois l'identification du titulaire du compte faite.



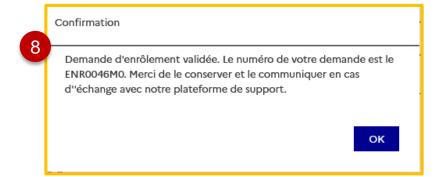


5. L'enrôlement complémentaire – Mandat de l'éditeur, confirmation de la demande d'enrôlement





Lorsque vous **Terminez** votre demande d'enrôlement anticipé, une pop-in de confirmation s'affiche **8** ec le n° de demande d'enrôlement. La demande passe au statut « En cours » et sera instruite par l'ASP.



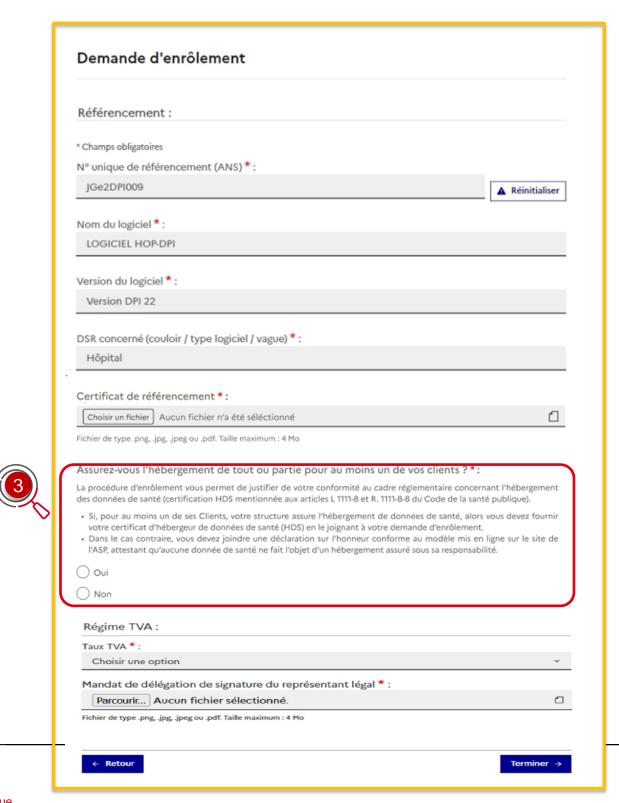
NB: Si votre référencement auprès de l'ANS n'est pas validé, alors vous ne déposerez pas le certificat de référencement, ni de document précisant votre situation vis-à-vis de l'hébergement des données de santé à cette étape. **Vous faites une demande d'enrôlement anticipé**.

Vous les déposerez pour finaliser votre enrôlement lorsque vous aurez réceptionné votre certificat de référencement ANS.



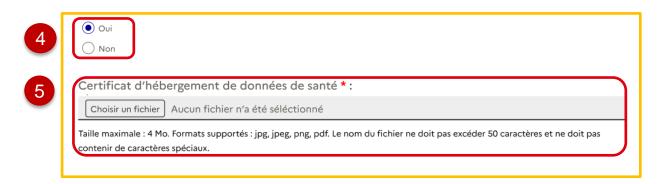


5. L'enrôlement complémentaire - Dépôt du document HDS – SONS DPI uniquement



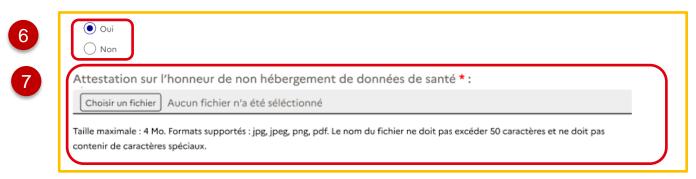
Si vous êtes hébergeur de données de santé pour au moins un de vos clients,

- 4 cochez le bouton « Oui »
 - Puis déposez votre Certificat d'hébergement des données de santé.



Si vous n'êtes pas hébergeur de données de santé,

- 6 cochez le bouton « Non »
- Puis déposez votre Attestation sur l'honneur* de non-hébergement des données de santé.



*Un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible sur le site de l'ASP, rubrique Documents utiles





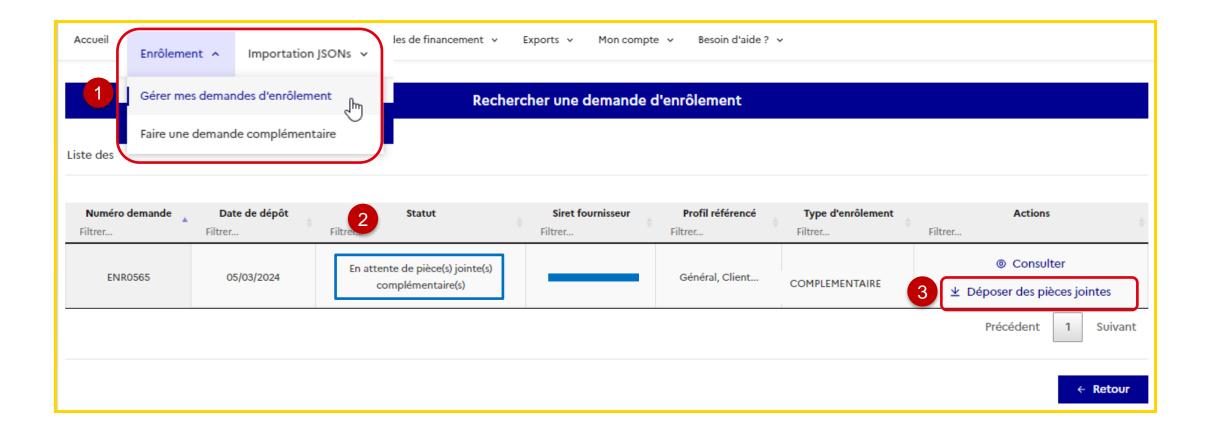
6. La demande de pièces justificatives supplémentaires





6. La demande de pièces justificatives supplémentaires

Le gestionnaire a désormais la possibilité de vous demander des pièces justificatives supplémentaires pour valider votre demande. Si tel est le cas, vous recevrez un e-mail spécifiant les documents attendus et votre demande sera au statut « En attente de pièce(s) jointe(s) complémentaire(s) » en attendant votre action.



- Sur l'écran d'accueil, vous sélectionnez l'onglet « Enrôlement » puis « Gérer mes demandes d'enrôlement ».
- Le tableau liste vos demandes d'enrôlement.

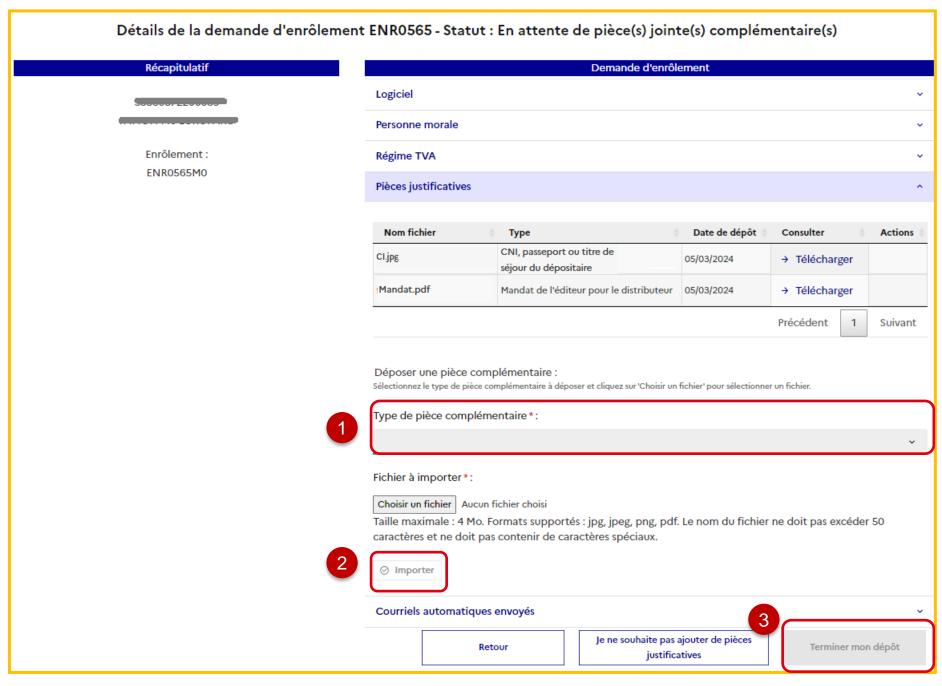
 Vous repérez votre demande d'enrôlement au statut « En attente de pièce(s) jointe(s) complémentaire(s) ».
- Vous cliquez sur « Déposer des pièces jointes » pour accéder à l'écran détaillant votre demande d'enrôlement où vous pourrez déposer la pièce manquante.

Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique »





6. La demande de pièces justificatives supplémentaires



- 1 Vous sélectionnez le **type** de document que vous souhaitez déposer suite à l'indication du gestionnaire reçue dans l'e-mail.
- Vous **importez** votre document. Un message de succès vous indique lorsque l'import s'est passé correctement. Dans le cas contraire, des indications vous sont données pour corriger le document. Vous pouvez contacter l'assistance si l'import ne s'effectue pas après plusieurs essais.
- Lorsque vous cliquez sur « Terminer mon dépôt », une pop-in de confirmation apparaît. Une fois l'action confirmée, votre enrôlement repasse au statut « En cours», et sera instruit par l'ASP.

Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique »



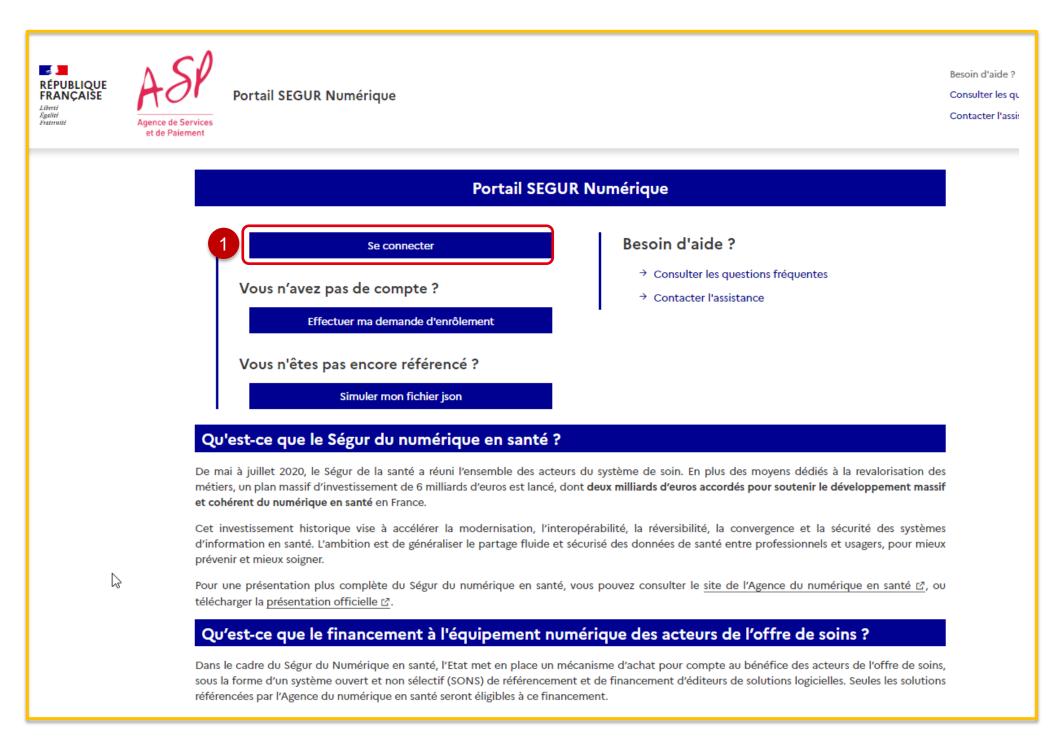


7. Finaliser une demande d'enrôlement anticipé





7. Finaliser une demande d'enrôlement anticipé - Connexion au portail public



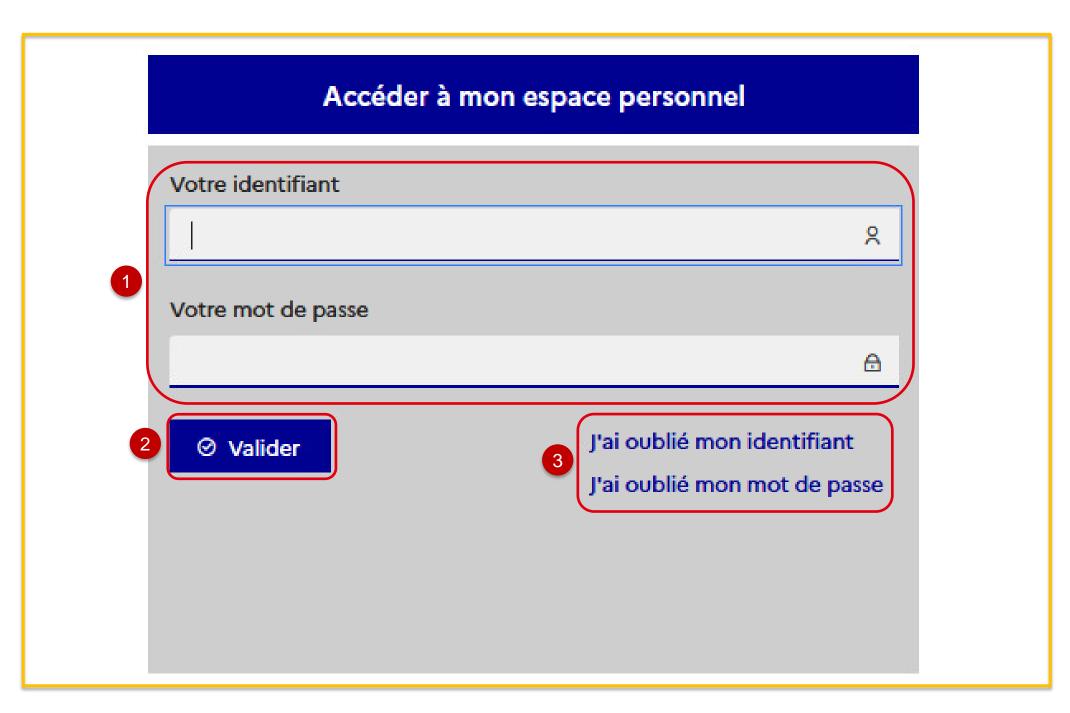
Vous accédez au portail public via l'URL suivant : https://segurnum.asp-public.fr

1 Vous cliquez sur le bouton « Se connecter ».





7. Finaliser une demande d'enrôlement anticipé - Première connexion au portail privé

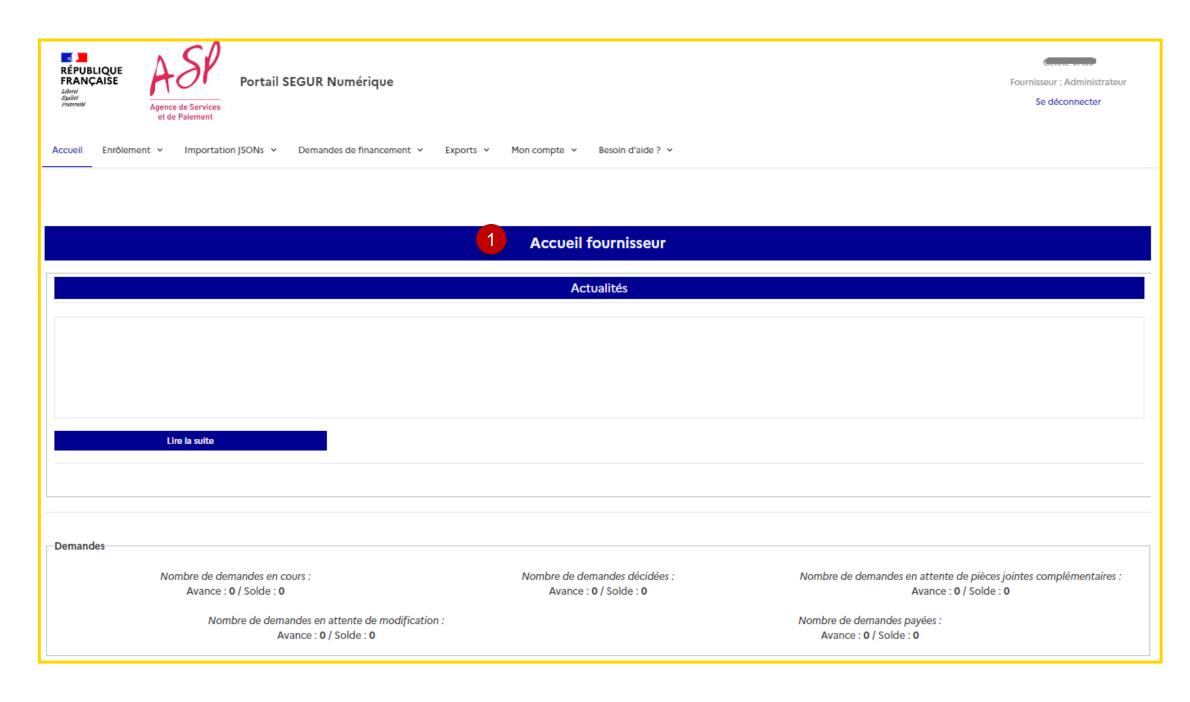


- Vous renseignez votre identifiant et votre mot de passe (préalablement configuré).
- Vous cliquez sur le bouton « Valider » pour vous connecter sur votre portail.
- Vous cliquez sur « J'ai oublié mon identifiant » ou « J'ai oublié mon mot de passe » en cas de perte des identifiants.





7. Finaliser une demande d'enrôlement anticipé – Accès au portail privé



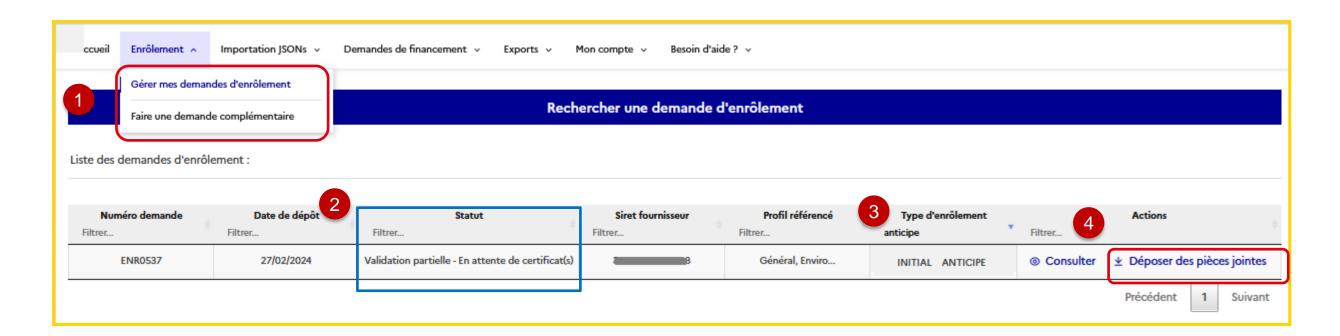
Vous êtes ensuite dirigé vers l'écran de la page d'accueil du portail ASP du Ségur Numérique.

Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique »





7. Finaliser un enrôlement anticipé – Accéder à la demande d'enrôlement



- Sur l'écran d'accueil, vous sélectionnez l'onglet « Enrôlement » puis « Gérer mes demandes d'enrôlement ».
- Le tableau liste vos demandes d'enrôlement. Une demande d'enrôlement anticipé à finaliser est au **statut** « Validation partielle En attente de certificat(s)».

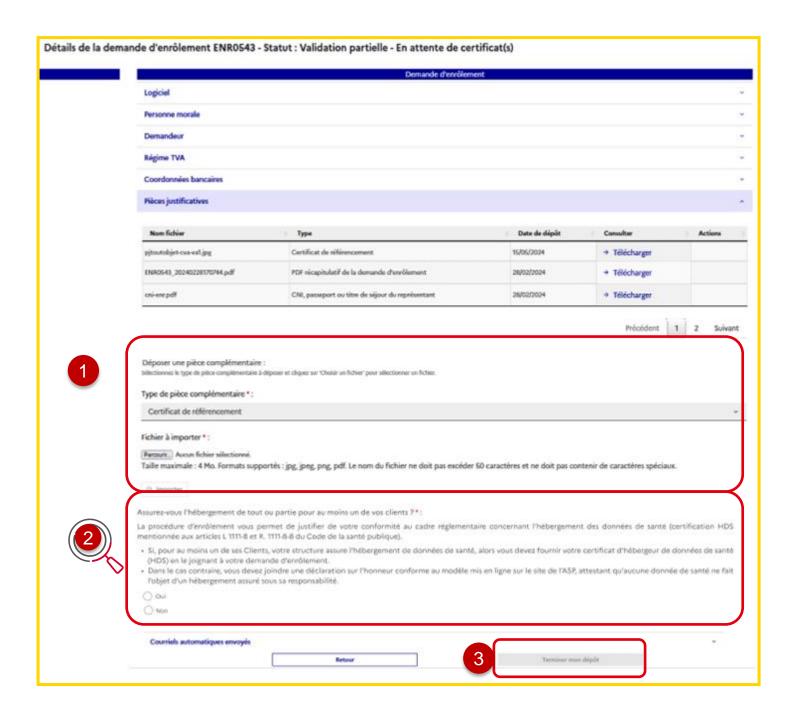
- Le **type d'enrôlement** est indiqué dans le tableau dans la colonne « Type d'enrôlement » ce qui vous permet de voir s'il s'agit d'un enrôlement initial/complémentaire/anticipé.
- Vous cliquez sur « Déposer des pièces jointes » pour accéder à l'écran détaillant votre demande d'enrôlement où vous pourrez déposer votre certificat de référencement et votre certificat/attestation HDS.

Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique »





7. Finaliser un enrôlement initial anticipé - dépôt du certificat de référencement

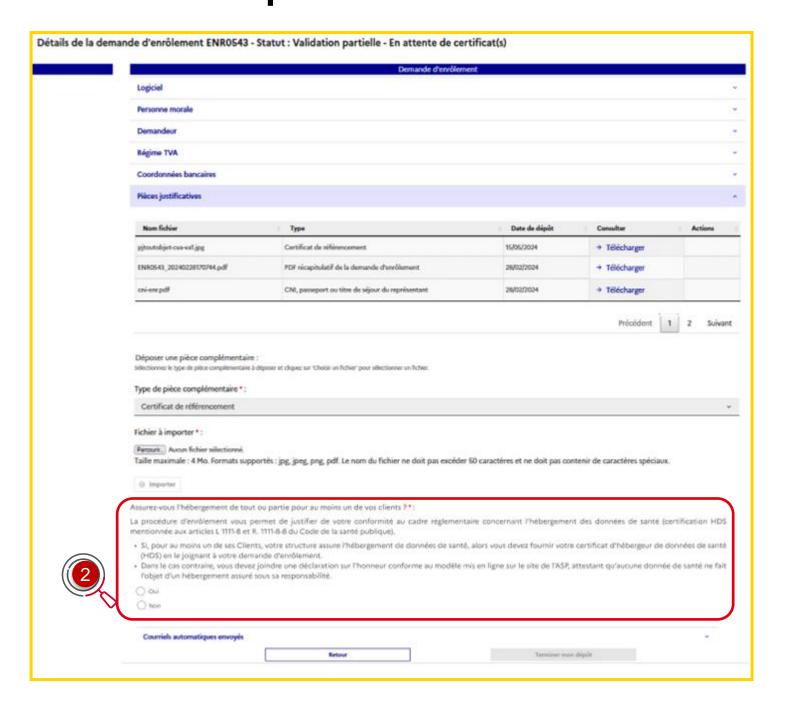


- Vous déposez le certificat de référencement ANS. Le type de document que vous devez déposer est renseigné automatiquement avec le certificat de référencement. Vous ne pouvez pas déposer d'autres pièces complémentaires. Vous déposez votre document et cliquez sur Importer.
- Pour les **SONS DPI** uniquement, vous déposez le certificat d'hébergement de données de santé ou l'attestation sur l'honneur de non-hébergement de données de santé (Cf. page suivante)
- Une fois les documents importés, vous cliquez sur « Terminer mon dépôt ». Une pop-in de confirmation apparaît.
 - Une fois l'action confirmée, votre enrôlement passe au statut « Certificat de référencement à valider », et sera instruit par l'ASP.



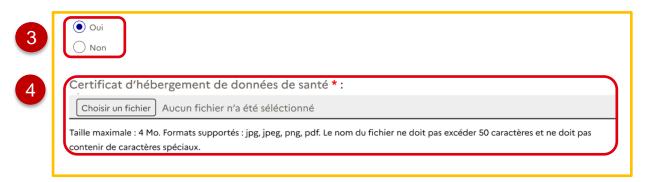


7. Finaliser une demande d'enrôlement anticipé – Dépôt des certificat / attestation HDS – SONS DPI uniquement



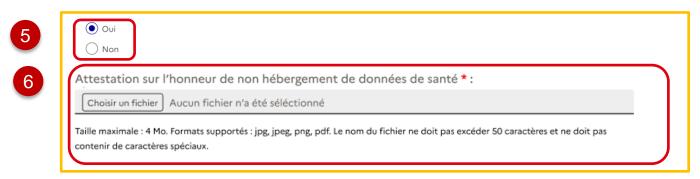
Si vous êtes hébergeur de données de santé pour au moins un de vos clients,

- 3 cochez le bouton « Oui »
 - Puis déposez votre Certificat d'hébergement des données de santé.



Si vous n'êtes pas hébergeur de données de santé,

- 5 cochez le bouton « Non »
- Puis déposez votre Attestation sur l'honneur* de non-hébergement des données de santé.



^{*}Un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible sur le site de l'ASP, rubrique Documents utiles

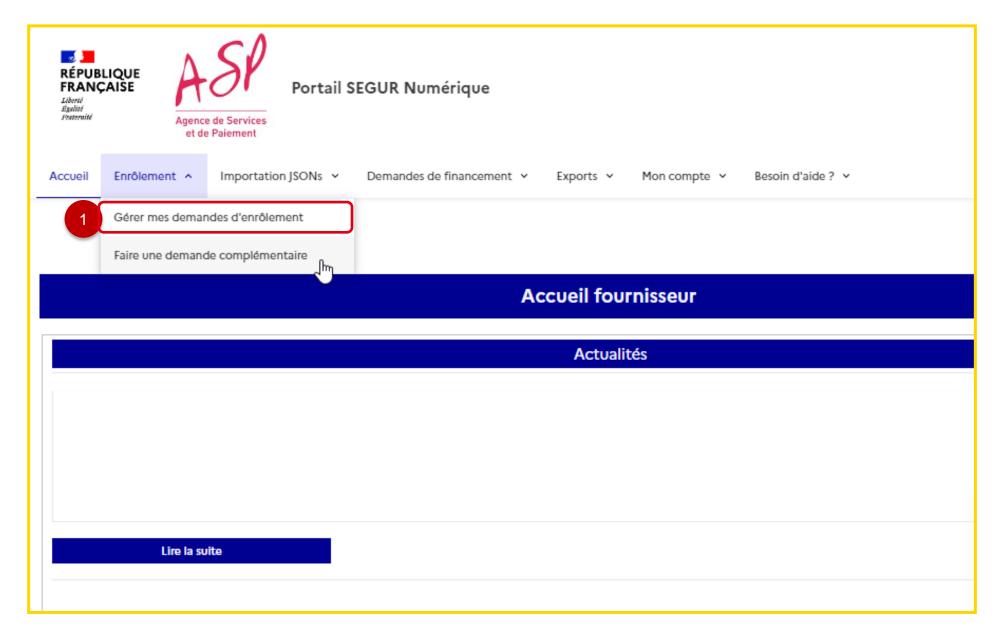








Sur l'écran d'accueil du portail



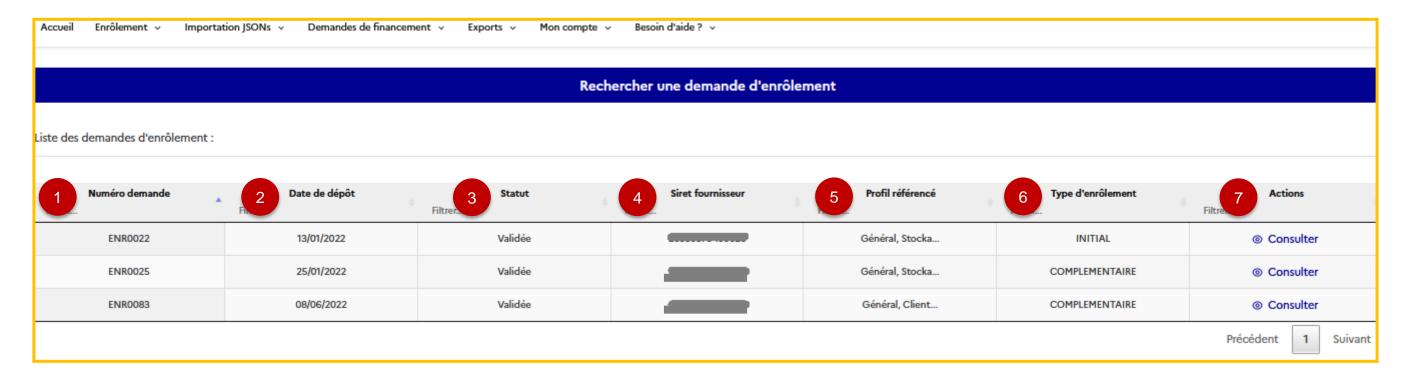
Pour consulter vos demandes d'enrôlement, cliquez sur l'onglet « Enrôlement » puis sur « Gérer mes demandes d'enrôlement».

N.B : Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique »





Le tableau de gestion des enrôlements vous permet de retrouver l'ensemble de vos demandes d'enrôlement sur le portail.



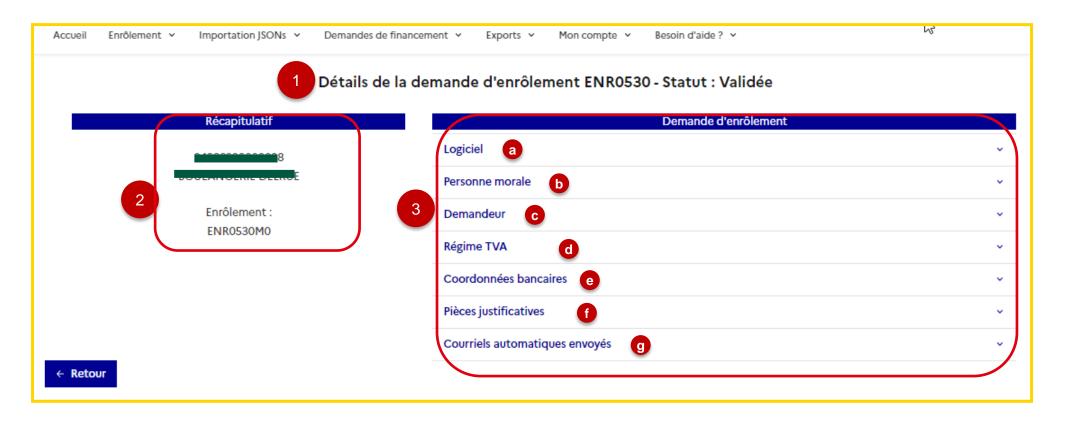
- Numéro demande : numéro de la demande attribué par l'ASP à la suite du dépôt par le fournisseur. Ce numéro est unique et correspond au numéro du dossier.
- Date de dépôt : date à laquelle le fournisseur a déposé sa demande sur le portail.
- **Statut** : état d'avancement du traitement de la demande d'enrôlement. Les statuts sont définis en page 47
- Siret fournisseur : numéro SIRET associé au fournisseur.

- Profil référencé : profil avec lequel le fournisseur a été référencé auprès de l'ANS pour sa solution logicielle.
- **Type d'enrôlement** : enrôlement initial (anticipé) ou enrôlement complémentaire (anticipé).
- Action: vous pouvez « Consulter » les demandes d'enrôlement en cours d'instruction ou validées/rejetées. Vous pouvez « Modifier », « Ajouter le certificat de référencement » ou « Ajouter des pièces justificatives » si cela vous est demandé pour finaliser l'instruction de votre demande.





L'écran de consultation d'une demande d'enrôlement se présente en 2 parties



- L' en-tête de la page reprend le n° généré et attribué automatiquement à votre demande d'enrôlement, ainsi que son statut.
- **Le récapitulatif** reprend les données d'identification de votre entreprise.
- Le détail de la demande reprend toutes les données que vous avez saisies lors de votre enrôlement.

Vous cliquez sur les lignes (de a à g) pour ouvrir l'accordéon et afficher les informations. A noter: dans le cas d'un enrôlement complémentaire, certaines lignes ne s'affichent pas.

Statut de la demande

- En cours : votre demande est en attente d'instruction des services de l'ASP
- Validation partielle: En attente de certificat(s): votre demande est en attente de votre part du dépôt du certificat de référencement (Cas d'un enrôlement anticipé), et (cas d'un SONS DPI) du certificat HDS ou attestation de non HDS.
- En attente de pièce(s) jointe(s) complémentaire(s) : lorsque vous devez fournisseurs des justificatifs complémentaires.
- Certificat(s) à valider : l'ASP doit instruire le/s certificat/s que vous avez déposé/s,
- Rejetée : votre demande d'enrôlement rejetée, le motif vous est notifié et vous devez déposer une nouvelle demande.
- Validée : Demande d'enrôlement est validée, vous pouvez déposer des demandes de paiement.

N.B: Les écrans du portail SEGURNUM sont expliqués en détail dans le guide utilisateur « Les écrans du portail Ségur Numérique ».